

SECOURISME – recyclage RIFAP/RIFAA/RIFANAP

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible

CANDIDAT

Prénom/Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Né (e) le : à :Dépt :n° dépt :
Email : @.....
Tél. : Nationalité :
Niveau de plongeur : Délivré le :
Nom du Club :
N° du Club : Licence N° :
Date et lieu de la formation RIFAP ou du dernier recyclage :
Fait à : le :
Signature :

Cochez la date choisie et la formation

11 février 2018 - 18 mars 2018 - 25 mars 2018

RIFAP (plongée) - RIFAA (apnée) - RIFANAP (nage avec palmes)

Séances en piscine le dimanche après-midi avec votre équipement y compris le scaphandre complet

(lieu à confirmer, a priori, Piscine de Marville 93200 St Denis – pour s'y rendre, prendre l'autoroute A1, sortie Stains, 1^{er} feu à gauche, entrée piscine 100 m à gauche)

LE PRESIDENT DU CLUB (1)

Prénom & Nom:

.....

Fait à le

signature & tampon du club

Atteste présenter le candidat ci-dessus nommé,
au RIFAP/RIFAA organisé par le Codep Paris

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2017 - 2018 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité
- Photocopie du PSC1, d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de recyclage (de moins de 2 ans)
- Photocopie du RIFAP, RIFAA ou RIFANAP
- Chèque de **32 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous souhaitez une nouvelle compétence, vous devez ajouter le coût de la carte (12 €) par compétence souhaitée.

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

Le dossier est à retourner au Codep Paris en mentionnant « **Formation Secourisme** ».

Contact : Daniel Spingart, secourisme@plongee.paris

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.